



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-020 / 1-4-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET : FINANCES / EDUCATION - ENFANCE : Petite enfance - Demande de subvention au Conseil Départemental pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels - Année 2018

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : Les Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M) peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de l'Isère, à hauteur de 3 048,98 euros pour un relais fonctionnant à temps plein proratisée selon le nombre d'animatrice et leur taux d'emploi.

Le RAM de la Ville de Voiron compte à ce jour un poste d'animatrice à 100 % et un poste d'animatrice à 50 %.

Le montant de la subvention prenant en compte cette organisation est fixé à 4 573,47 € pour l'année 2018.

Cette subvention est versée sous réserve de la signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Caf de l'Isère et le gestionnaire du R.A.M.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 29 janvier 2018.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter au nom de la Ville de Voiron, une subvention d'aide au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles, pour l'année 2018.
- D'imputer cette recette au 0027 /92 63 13 / 7473.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT